



## Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

msfio.ca info@msfio.ca

### BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2022

#### N. B. Lire attentivement et conserver pour références

#### Compte de taxes 2022

Vous trouverez, ci-joint, votre compte de taxes pour l'année 2022. Les coupons 1, 2 et 3 au bas de votre compte doivent être découpés et joints à votre paiement selon le nombre de versements auquel vous avez droit. Si vous avez un créancier hypothécaire et qu'il doit acquitter votre compte de taxes, veuillez lui faire parvenir une copie de ce dernier.

#### Changement de numéro de matricule

La réforme cadastrale qui a eu lieu en 2021 a eu pour effet de changer tous les numéros de matricules de vos propriétés. Par conséquent, il est primordial d'effectuer la modification de vos données auprès de votre institution financière. Ceci nous aidera énormément à traiter vos versements.

Merci de votre collaboration.

**Nous vous rappelons que votre paiement doit être envoyé à l'adresse suivante :**

**3491, chemin Royal  
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0**

#### Chèques postdatés

Les contribuables qui acquittent leur compte en trois versements peuvent faire parvenir les trois paiements en même temps, en envoyant des **chèques postdatés pour le 1<sup>er</sup> mars, le 30 juin et le 31 octobre 2022.**

Il est également possible de payer votre compte directement à votre institution financière. Évidemment, ce choix demeure à votre discrétion, mais cela peut éviter un oubli et surtout des frais de retard et d'intérêts. Nous offrons aussi la possibilité de recevoir votre compte par courriel. Pour ce faire, il vous suffit de nous contacter.

**\*\*Frais de retard au taux de 0,42 % mensuel (5 % annuel) auxquels s'ajoutent des frais d'intérêts au taux de : 1,08 % mensuel (13 % annuel)\*\***

#### Reçu de taxes 2022

Un reçu de taxe sera envoyé exclusivement aux contribuables qui en auront fait la demande lors de leurs paiements et par souci d'économie et de protection de l'environnement, **ce reçu sera expédié lorsque le dernier paiement aura été encaissé.**

#### VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET URGENCES

Nous vous rappelons que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans utilise le système d'alerte automatisé **TELMATIK**. Ce qui nous permet de vous informer, en temps réel, de toute situation d'urgence dans la Municipalité **MAIS ÉGALEMENT POUR VOUS INFORMER DU MOMENT DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES INDIVIDUELLES. EN 2022, TOUTES LES RÉSIDENCES DU SECTEUR SUD DE LA MUNICIPALITÉ SERONT VISITÉES.** Vous pouvez vous y inscrire par un lien sur la page d'accueil de notre site internet au msfio.ca. Si vous n'êtes pas familier avec internet, vous pouvez nous contacter par téléphone, nous pourrions vous aider à vous inscrire!

**Le 13 décembre dernier avait lieu la séance extraordinaire pour l'adoption  
du budget de l'année 2022**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022**

<b>Revenus</b>		<b>Dépenses</b>	
Taxes	787 212 \$	Administration générale	502 228 \$
Revenus externes	2 350 \$	Sécurité Publique	199 663 \$
Autre revenus de sources locales	39 902 \$	Transport	60 070 \$
Surplus affecté à l'exercice (Général)	120 000 \$	Hygiène du milieu	119 361 \$
		Urbanisme	17 516 \$
		Loisirs et culture	33 675 \$
		Immobilisations	16 951 \$
<b>Total des revenus</b>	<b><u>949 464 \$</u></b>	<b>Total des dépenses</b>	<b><u>949 464 \$</u></b>
<b>Évaluation imposable</b>	<b><u>154 258 900 \$</u></b>	<b>Proportion médiane</b>	<b>100 %</b>
		<b>Facteur comparatif</b>	<b>1</b>
<b>Taux de la taxe foncière (Par cent dollars d'évaluation)</b>	<b><u>0,4311 \$</u></b>		
<b>Taux matières résiduelles</b>			
<b>Résidentiel</b>		<b>Commercial</b>	
Résidence	129,73 \$	Camping	2 808 \$
Roulotte	100 \$	Chenil	221 \$
		Comptoir alimentaire	331 \$
		Ébénisterie	111 \$
		Épicerie	497 \$
		Fermes	221 \$
		Garage	442 \$
		Gîtes et résidences de tourisme (Tarif par chambre)	13 \$
		Restaurant	597 \$

**Pour des données plus détaillées, vous pouvez consulter le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2022 sur le site Internet municipal.**